



CGT SPIP 43-42



COUP DE POIGNARD AU SPIP 43

Alors que notre service commençait juste à trouver un équilibre avec un nombre **PRESQUE** suffisant en matière de ressources humaines, voilà que nous apprenons que la Direction Interrégionale de Lyon met fin le 30/04/2015 au contrat de travail de notre agent d'accueil en poste depuis novembre 2010, cumulant ainsi plus de 50 mois de présence effective depuis cette date. Cette décision de fin de contrat a été prise malgré les nombreuses démarches effectuées par la Direction du SPIP auprès de notre administration régionale (courriers, fiches de poste).

Mme la Directrice Interrégionale connaissez-vous réellement la situation du SPIP 43 ?

Depuis la CAP des CPIP de 2014, l'effectif théorique des CPIP devrait être de 10 agents. (En pratique les CPIP ne sont actuellement que 8). A ce titre, un poste de S.A a été créé mais gelé immédiatement pour des "**raisons budgétaires**". Ce poste est occupé par un adjoint administratif, qui effectue des tâches d'un S.A voir d'un cadre.

En cas de non renouvellement du contrat de l'agent d'accueil, le 3ème poste administratif ne sera plus pourvu.

Ce poste n'est pas un emploi fictif, il est bel et bien indispensable au bon fonctionnement de notre service. Comme le rappelle les règles n°1 et 29 des REP : "L'accueil est un point stratégique dans l'organisation d'un service..." et "Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions...".

L'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués du spip 43 ne peut tolérer que l'équilibre de son fonctionnement soit une nouvelle fois mis à mal.

Nous informons la Direction Interrégionale que l'ensemble du personnel du SPIP Haute-Loire se refuse de faire du colmatage, comme cela s'est déjà produit par le passé. L'adjoint administratif rattaché à la direction ne peut décemment pas palier à l'absence de l'agent d'accueil au détriment de toutes ses fonctions actuelles et les CPIP du service se refusent de prendre en charge les missions dévolues à un personnel administratif.

Vu l'urgence de la situation nous demandons expressément un entretien avec Mme la directrice Interrégionale de Lyon, ceci afin d'exprimer notre étonnement sur une décision qui va à l'encontre de la politique de renforcement des SPIP voulue par la Garde des Sceaux et de trouver une solution constructive.

En conclusion, l'ensemble des agents du spip 43 exige le maintien de cet organigramme avec tous ses composants et le renouvellement du contrat de travail de l'agent contractuel.

Au Puy en Velay, le 24/03/2015